



Droit de visite et d'hebergement

Par **NOYS59500**, le **17/02/2012 à 16:20**

Bonjour,ncela fait 3 ans et demi que je n'ai pas vu mon plus grand filsrnun an que je n ai pas vu mon deuxieme filsrnet sept moi que je n ai pas vu mon derniernet cela malgre un jugement qui m accorde ce droit de visite et d hebergementtrnle souci est que la police n a jamais voulu prendre mes plaintes depuis 3 ans et demirnj ai ecrit au proc il y a trois mois et toujours rienrnapres avoir tout essaye je n ai plus de solution et pas les moyens de me payer un avocatrnje voulais savoir si je risque quelque chose si je m attache au commissariat pour les forcer a prendre ma plainternje vous remercie par avance de votre reponserncordialement

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 17:00**

Bonjour,rnrnJe ne comprends pas pourquoi le commissariat a refusé vos plaintes !rnAvez-vous déposéé plainte pour non présentation d'enfant en donnant le jugement ?

Par **NOYS59500**, le **17/02/2012 à 17:51**

oui j'ai toujour le jugement sur moi mais ils refusent systemetiquement de prendre ma plainte c'est pour cela que je veu tenter cette action

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 18:06**

Allez-vous déposer plainte le jour où vous devez avoir vos enfants ?
Si c'est le cas et qu'il n'y a aucun moyen de déposer plainte ou de faire une main-courante, je vous conseille de contacter un avocat.

Par **NOYS59500**, le **17/02/2012 à 18:49**

oui je j'essaye de déposer plainte le jour de garder pour l'avocat je ne peux me le permettre je suis encore en train de payer mon divorce (3500 euros) c'est pour cela que je veux tenter cette action dites-moi si je risque des poursuites si je m'attache à un radiateur du commissariat avec des menottes c'est le seul moyen pour qu'ils acceptent de prendre ma plainte j'ai également appelé France 3 NORD PAS DE CALAIS et ils seraient partants pour faire du papier je pense que ça donnera du poids en plus

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 19:35**

Il y a quelque chose que je ne comprends pas.
Si vous vous attachez à un radiateur, c'est vous qui en subirez les conséquences. Abstenez-vous de ce genre d'action.
Le meilleur moyen, c'est l'avocat, je ne vois vraiment pas d'autre solution, il doit y avoir un problème quelque part...